



Section interrégionale SNAD CGT

COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 RECOURS EN NOTATION

Jeudi 16 septembre , la CAPL n°3 s'est réunie afin d'examiner les recours en notation de la catégorie C de l'Interrégion Bourgogne, Centre et Franche Comté.

Après lecture par la CGT d'une déclaration liminaire, la CAPL a débuté par l'approbation de plusieurs PV.

La CGT a fait remarqué que certains PV approuvés par les membres de la CAPL dataient de presque un an ce qui est anormal. Le président s'est engagé à ce qu'à l'avenir la rédaction des PV soit plus rapide.

Nos élus ont rappelé qu'ils ne disposaient pas du temps nécessaire pour l'examen des dossiers. Le Président a précisé qu'éventuellement, en fonction du nombre de dossiers, ce temps pourrait être augmenté.

Nous sommes tout de même surpris de constater que les élus en CAPL d'une organisation syndicale ne se soient pas déplacés pour étudier les dossiers des agents ! Quel manque de respect pour nos collègues !

L'ordre du jour a débuté par une série de chiffres.

268 agents de catégorie C ont été notés. Totalisant moins de 90 jours de travail, 8 agents n'ont pu être notés.

14 agents avaient déposé un recours : 1 AC1, 4 ACP2 et 9 ACP1.

8 en Bourgogne, 4 dans le Centre et 2 en Franche Comté.

8 agents ont fait un recours concernant le cadencement. 6 autres agents ont fait un recours concernant les appréciations phraséologiques et le cadencement.

Rappel : la CGT revendique la suppression du système d'évaluation/notation. Ce système pervers participe à l'individualisation des conditions d'exercice de l'activité professionnelle, des rémunérations et des carrières des personnels.

6 mois étaient à distribuer, dont 2 non attribués en 2009.

Sur les 14 dossiers examinés :

2 agents ont obtenu un mois plus la modification de leurs appréciations phraséologiques.

4 agents se sont vus attribuer un mois.

2 agents ont eu leurs appréciations modifiées.

5 agents n'ont hélas, malgré nos efforts, rien obtenu.

Un agent verra son dossier réexaminé lors d'une prochaine CAPL recours en notation.

En marge de cette CAPL et suite aux problèmes rencontrés par des agents de la surveillance en Franche Comté pour exercer leurs mandats, la CGT a demandé au Directeur Régional de rappeler à certains chefs de poste zélés, que l'exercice d'un mandat syndical est un droit. Toute entrave peut être sanctionnée.

Les élus CGT ont, comme à leur habitude, examiné et défendu l'ensemble des dossiers présentés lors de cette CAPL.

Siégeaient pour la CGT :

Isabelle FEVRE, Hervé AUGRIS, Didier BOURIGAULT